
Extrait des délibérations municipales de Paimpol informant des célébrations et du discours pour la fête en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations municipales de Paimpol informant des célébrations et du discours pour la fête en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 200-201;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34567_t1_0200_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

8

Jurons tous devant cet autel (bis)
 jurons un mépris immortel, (bis)
 aux rois, à leurs forfaits,
 aux chaumières, la paix.
 Dansons, etc.

9

Foutre, je vois dans l'avenir, (bis)
 notre république fleurir. (bis)
 observons bien les lois;
 les rois sont aux abois.
 Dansons la Carmagnole,
 Vive à jamais, vive à jamais,
 dansons la Carmagnole,
 vive à jamais les Français.

c

Les membres composant la municipalité de Paimpol, envoient le procès-verbal qui constate que cette commune a célébré la fête civique, à l'occasion de la reprise de Toulon; les navires du port se sont couverts des pavillons nationaux; les autorités constituées, l'agent et la garde nationale se sont transportés au pied de l'arbre de la liberté, et le maire, après avoir fait lecture du décret du 4 nivôse, a prononcé un discours relatif aux circonstances (1).

[Extrait des délibérations municip. de Paimpol, 26 niv. II] (2)

Séance du soir de la municipalité de Paimpol tenue par René Corouge (maire), Fr. Lambert, Fr. Le Bolloche, Guil. Becot, Cl. René Thomas, J. Louis Le Tanaff (off. mun.); présent Alain Le Bigot (agent nat.).

Conformément à la délibération du Conseil général de la commune en date du 16 de ce mois, en exécution du décret du 4 nivôse, la fête nationale et civique a été annoncée en cette commune au lever du soleil par trois coups de canon; aussitôt tous les navires du port se sont couverts de pavillons nationaux.

A midi, un officier de la garde nationale, à la tête d'un piquet s'est présenté à la maison commune, a dit qu'elle était en bataille, drapeaux déployés sur la place de cette ville en face de l'arbre de la Liberté. Les maire, officiers municipaux, l'agent national et le secrétaire greffier se sont aussitôt rendus avec ce détachement sur la place, où était élevé un bucher.

La garde nationale a bordé la haie des deux côtés de l'arbre de la Liberté, la municipalité au centre, le maire a donné lecture du décret du 4 nivôse relatif à la prise de Toulon, il a ensuite prononcé le discours suivant, dont l'insertion au procès-verbal a été arrêtée sur la réquisition de l'agent national.

DISCOURS

Républicains,

L'or de l'Angleterre et la trahison avaient livré l'infâme Toulon aux satellites des despotes coalisés. Ignoraient-ils ces lâches esclaves des rois, que rien ne résisterait à des hommes libres? avaient-ils oublié l'immortelle journée de Jemmapes, et tant d'autres que nos annales

transmettent à l'immortalité? S'il faut que chaque page de l'histoire rappelle les triomphes de la Liberté et de la raison les français républicains en rempliront le tableau, en combattant et en détruisant le dernier des despotes ligués pour leur donner des fers.

Le génie de la Liberté a, en moins de deux décades, détruit les brigands soudoyés de Pitt et chassé de Toulon les vils stipendiés des tyrans; si ce n'est pas assez pour leur prouver ce que peut le génie de la Liberté, eh bien, marchons dans ce qu'ils appellent leurs états et forçons ceux qu'ils disent leurs sujets à conquérir la liberté, en livrant à l'échafaud le dernier des rois.

Quel sera le prix des traîtres de Toulon? La mort et la destruction de leurs propriétés; leurs maisons vont être rasées, on n'y conservera que des établissements nationaux et, jusqu'au nom de cette ville rebelle a disparu; il est remplacé par le Port de la Montagne, dont il soutiendra la gloire et rappellera les triomphes.

Républicains, nous fêtons aujourd'hui la victoire de la liberté et le triomphe de la raison, car en restant attachés à la pureté du culte de vos pères, vous avez banni la superstition qu'on voulait y substituer; vous n'adorez dans le créateur qu'un être juste et jamais l'instrument de la vengeance des fanatiques modernes; vous êtes les cruels ennemis des prêtres rebelles, et depuis trois ans vous les chassez comme des loups féroces.

Ce jour est le plus beau des annales de la République française; les brigands qui ont indignement déchiré son sein maternel n'existent plus; il ne reste à combattre que des hordes d'esclaves; et c'est peu pour des hommes libres; mais pour en finir promptement et jouir en peu du bonheur de la paix et du fruit de la Liberté, secondons de tous nos efforts le gouvernement révolutionnaire, exécutons rigoureusement les décrets de la Convention nationale; dénonçons les traîtres et punissons les modérés, car, certes, ceux-là sont bien les ennemis de la Liberté qui ne prennent aucune part à son triomphe, qui laissent succéder les événements, sans en seconder l'action, qui refusent des places parce qu'elles sont gênantes, ou qu'elles exposent à des responsabilités, ou qui, en les acceptant, en négligent les devoirs. Oui, dans des temps de révolution et de combats pour la Liberté, l'indifférence est un crime et les modérés et les endormis sont nos ennemis. Et moi, je sais aussi que ma place m'impose une grande responsabilité, je sais que la négligence dans l'exécution des lois me conduirait dans les fers, mais pardonneriez-vous à ma pusillanimité, si la crainte d'une responsabilité sévère et devenue nécessaire me faisait abdiquer le poste où m'ont placé vos suffrages? Non sans doute, car ce serait pour vous une lâcheté; eh bien, ce que vous n'excuseriez pas en moi, blâmez-le au moins dans un autre. Non, je ne crains aucune responsabilité, parce que depuis cinq ans, je travaille sans relâche à la chose publique, que tous mes moments et mes veilles et toutes mes pensées sont pour elle, et que je suis secondé par mes collègues, et si un oubli involontaire ou une fausse application de la loi me conduisait dans les fers, mes pensées y seraient encore libres, je n'y formerai qu'un vœu, celui de la liberté des Français et ma consolation serait d'avoir fait tout ce qui était en moi

(1) Bⁱⁿ, 14 pluv.

(2) F^{nc} I 84, doss. 2032.

pour servir la République et pour en assurer le triomphe, et j'y croirais encore jouir de l'estime et de l'amitié si précieuse de mes concitoyens, témoins de mon zèle, de mon activité et de mon amour pour la patrie et j'y répéterais à chaque instant : *Vive la République.*

Mille cris répétés de Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne, Vive le gouvernement révolutionnaire, Vive la Liberté, Vive les défenseurs de la patrie ont retenti dans les airs, et tout annonçait aux ennemis de la République leur destruction prochaine.

Le feu de joie a été allumé par les différentes autorités constituées.

Pendant ce temps, il a été tiré quinze coups de canon en l'honneur des quinze armées de la République; des hymnes patriotiques ont été ensuite chantés.

La garde nationale, les corps constitués et les membres de la société populaire et révolutionnaire de cette ville se sont ensuite mis en marche et sont allés entourer l'arbre de la fraternité que la société populaire a fait placer sur la même place. Le maire, comme président de cette société, a fait le discours suivant.

Cet arbre de la fraternité, symbole de l'union, vous rappellera constamment votre force et combien elle a jusqu'ici servi la république en combattant ses ennemis, en déjouant les intrigues. Ne formons jamais qu'une famille de frères; et, si un dissentiment particulier pouvait diviser quelques citoyens de cette commune, qu'ils viennent aussitôt l'abjurer au pied de cet arbre en y répétant le serment de vivre libres ou de mourir en exterminant le dernier des rois. On a ensuite chanté l'hymne ayant pour refrain : exterminons le dernier des rois, et autres analogues à la fête.

La garde nationale est revenue se mettre en bataille au milieu de la place où elle a posé les armes à terre, aussitôt le son des farandoles a entrelacé les bras de tous les spectateurs de tous sexes, les danses se sont prolongées dans toutes les rues on n'y voyait qu'une société de frères, la joie du triomphe éclatait dans tous les yeux; on n'y remarquait qu'un cœur : il appartenait à tous, il était embrasé de l'amour sacré de la Liberté, et à chaque instant partaient mille cris répétés de Vive la République, la Convention, la Montagne, Vive le gouvernement révolutionnaire, Vive l'Union, la Fraternité, Vive la Liberté ou la mort; la mort au dernier des tyrans. A six heures, la ville a été illuminée, et les membres de la municipalité ont pour un instant quitté les fêtes qui devaient se prolonger jusqu'à minuit et se sont retirés à la maison commune pour y rapporter le présent verbal à sept heures du soir.

P.c.c., COROUGE l'ainé (*maire*), SALAÜN (*secrét.*).

4

On annonce les dons patriotiques.

La société de Chambéry évaluée à 12,000 marcs d'argent les dépouilles du culte, qu'elle destine au service de la patrie (1).

La société régénérée des Amis de la Répu-

(1) P.V., XXX, 317. Mention dans *J. Sablier*, n° 1115; *J. Fr.*, n° 497; *Mess. soir*, n° 534; *J. Perlet*, n° 499.

blique française à Chambéry, au temple de la Montagne, département du Mont-Blanc, félicite la Convention sur ses travaux et annonce que le total de l'argenterie des églises du Mont-Blanc s'élèvera à [de] 10 à 12.000 marcs, suivant les derniers renseignements; l'adresse renferme diverses demandes qui ont été renvoyées au Comité de salut public (1).

5

Les dons recueillis par le district de Charolles (2), s'élèvent à 2,125 liv. en argent, 4,320 chemises, 2,001 paires de bas, 327 habits, 231 vestes, 240 culottes, 207 paires de souliers, 264 guêtres, 42 mouchoirs, 3 paires de chaussons, 2 paires de gants, 26 cols, 5 tonneaux et une caisse pleine de vieux linge et de charpie (3).

(*Applaudissements.*)

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Charolles, 4 pluv. II] (5)

« Législateurs,

Les armées de la République triomphent de toutes parts, et les braves défenseurs de la Liberté sont presque sans vêtements. La Patrie a parlé, et les citoyens du district de Charolles se sont empressés de se dépouiller pour revêtir leurs frères d'armes.

Une simple invitation dans l'étendue du district a produit sous trois jours un amas des effets dont le détail suit :

Habits 327, vestes 231, culottes 240, chemises 4320, bas 2001 paires, souliers 207 paires, guêtres 264 paires, mouchoirs 42, chaussons 3 paires, gants 2 paires, cols 26.

5 tonneaux et une caisse pleine de vieux linge et de charpie préparée par les citoyennes de la commune de Charolles, et 2125 l. en argent.

Tous ces effets réunis au chef-lieu ont été expédiés pour les armées du Rhin et de la Moselle avant la loi qui ordonne que les dons faits pour les volontaires seront rassemblés aux chefs-lieux de district et mis à la disposition du ministre de la Guerre auquel il sera sur le champ donné avis.

Deux commissaires accompagnent ce convoi, pour en surveiller la distribution et bientôt nos courageux soldats vêtus et à l'abri des rigueurs de la saison pourront plus facilement exterminer les tyrans et la tyrannie.»

J. PERRIN, BOUSSIN, GAYET (*v.-présid.*).

6

La commune de Zouafques (6), 54 chemises et 62 livres 5 sols en argent (7).

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

(1) Bⁱⁿ, 14 pluv.
 (2) Saône-et-Loire.
 (3) P.V., XXX, 317. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 238; *Ann. patr.*, p. 1784; *C. Eg.*, n° 534; *J. Fr.*, n° 497; *J. Sablier*, n° 1115.
 (4) Bⁱⁿ, 14 pluv.
 (5) C 290, pl. 920, p. 16.
 (6) Pas-de-Calais.
 (7) P.V., XXX, 317.
 (8) Bⁱⁿ, 14 pluv.